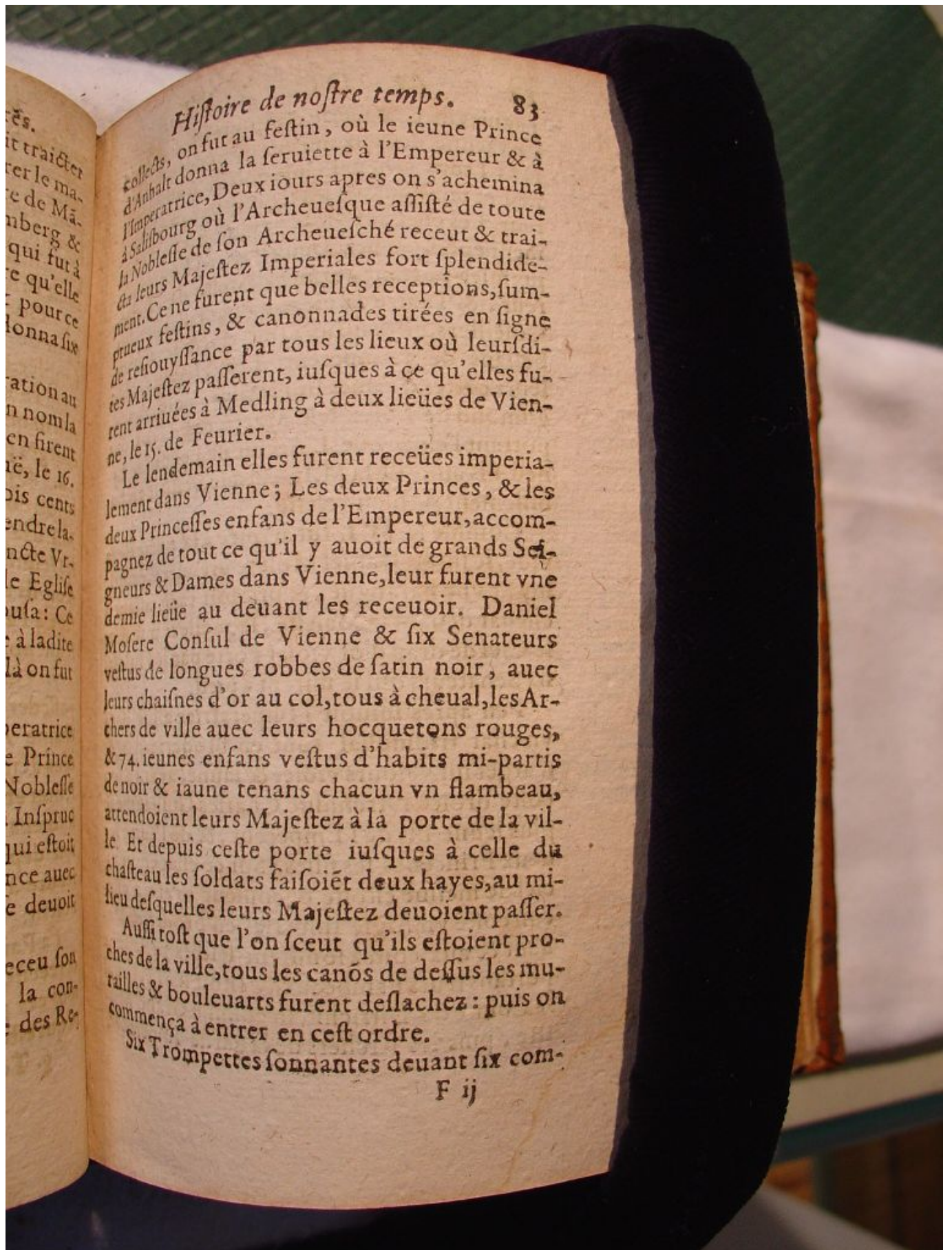


1621_083.jpg



Histoire de nostre temps. 83

collectés, on fut au festin, où le ieune Prince
d'Anhalt donna la seruiette à l'Empereur & à
l'Imperatrice, Deux iours apres on s'achemina
à Salzbouurg où l'Archeuesque assisté de toute
la Noblesse de son Archeuesché receut & trai-
ta leurs Majestez Imperiales fort splendide-
ment. Cene furent que belles receptions, sum-
ptueux festins, & canonnades tirées en signe
de resiouissance par tous les lieux où leur di-
tes Majestez passerent, iusques à ce qu'elles fu-
rent arriüées à Medling à deux lieües de Vien-
ne, le 15. de Feurier.

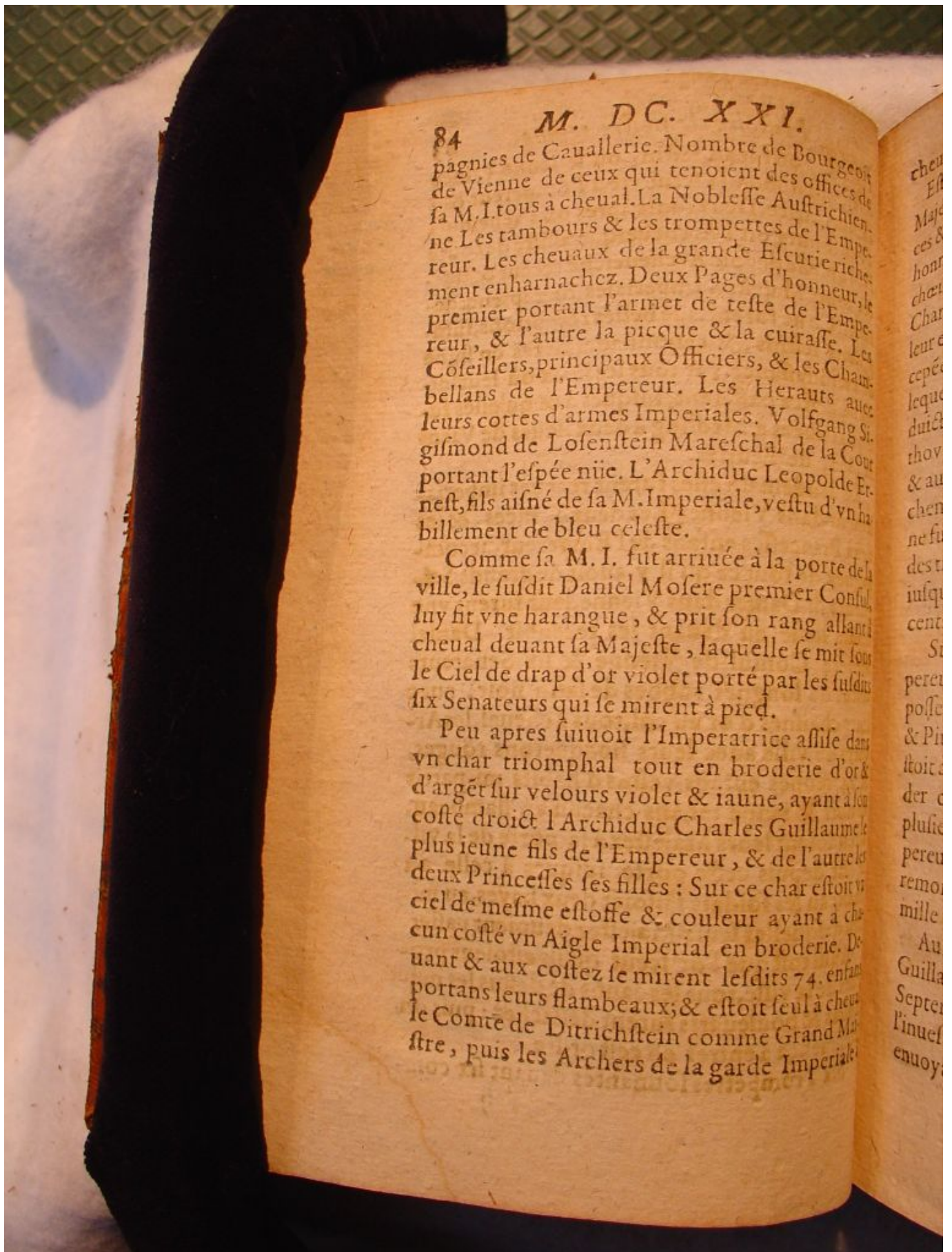
Le lendemain elles furent receües imperia-
lement dans Vienne; Les deux Princes, & les
deux Princesses enfans de l'Empereur, accom-
paignez de tout ce qu'il y auoit de grands Sei-
gneurs & Dames dans Vienne, leur furent vne
demie lieüe au deuant les receuoir. Daniel
Mosere Consul de Vienne & six Senateurs
vestus de longues robes de satin noir, avec
leurs chaisnes d'or au col, tous à cheual, les Ar-
chers de ville avec leurs hocquetons rouges,
& 74. ieunes enfans vestus d'habits mi-partis
de noir & iaune tenans chacun vn flambeau,
attendoient leurs Majestez à la porte de la vil-
le. Et depuis ceste porte iusques à celle du
chasteau les soldats faisoïent deux hayes, au mi-
lieu desquelles leurs Majestez deuoient passer.

Aussi tost que l'on sceut qu'ils estoient pro-
ches de la ville, tous les canôs de dessus les mu-
railles & bouleuarts furent deslachez: puis on
commença à entrer en cest ordre.

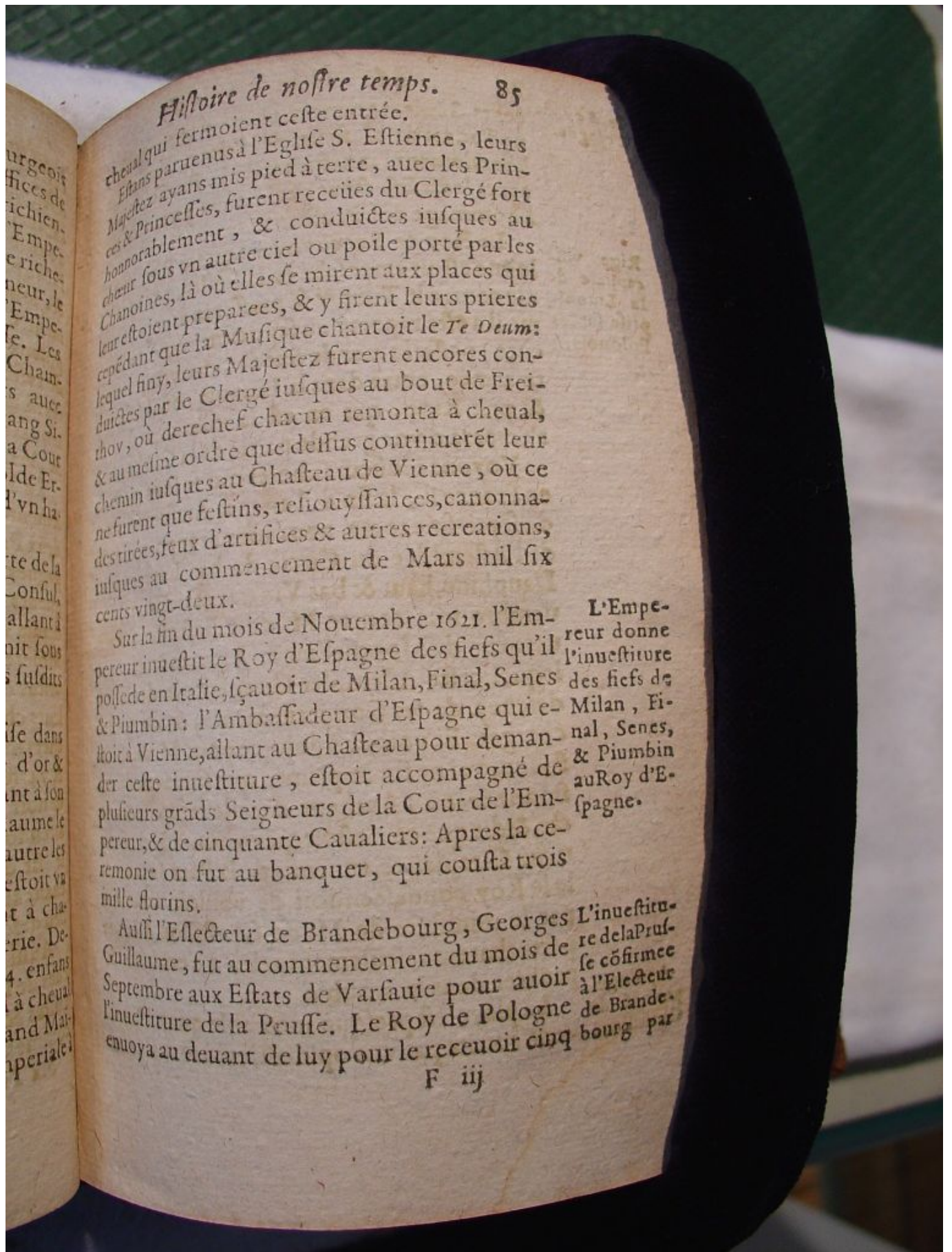
Six Trompettes sonnantes deuant six com-

F ij

1621_084.jpg



1621_085.jpg



Histoire de nostre temps. 85

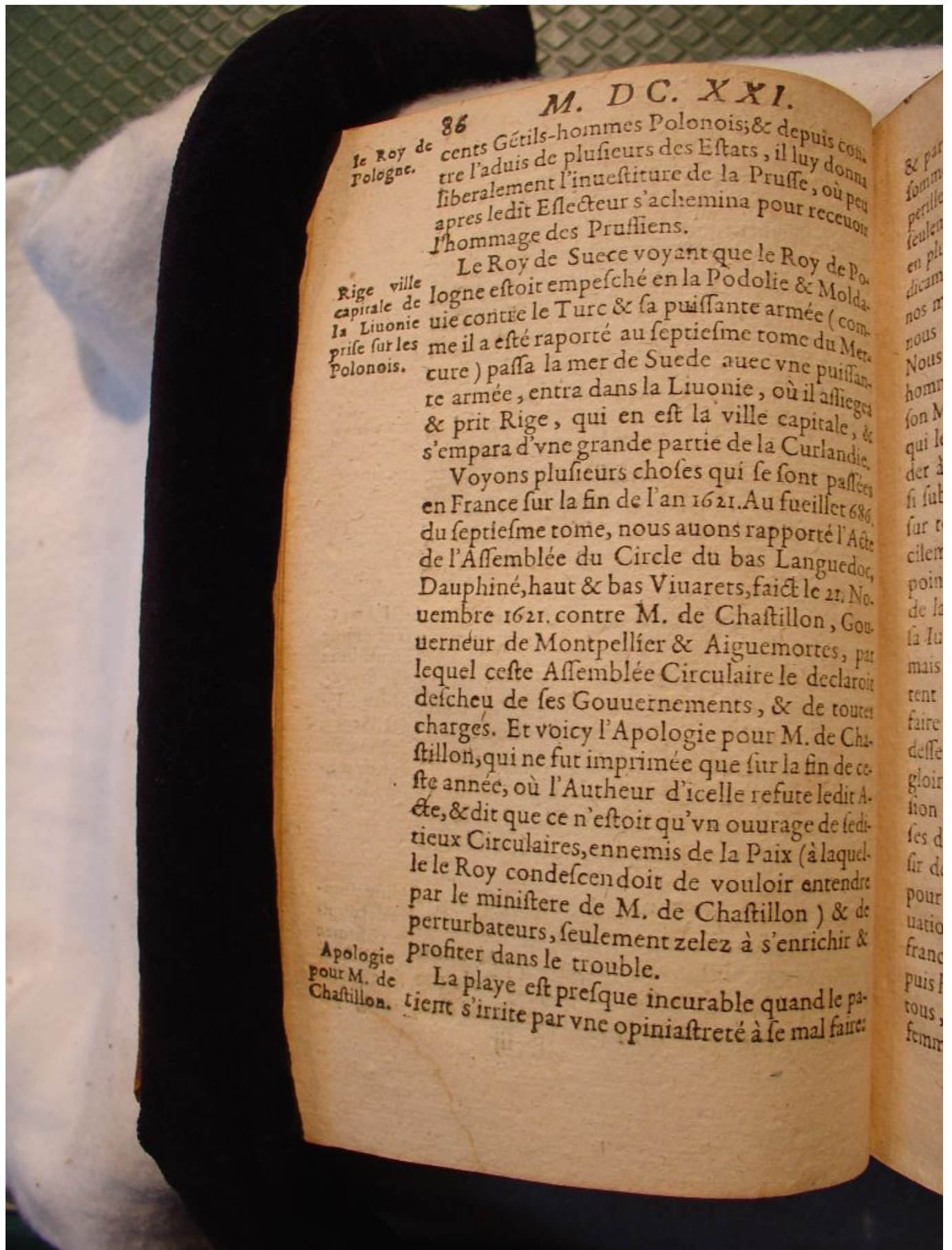
cheval qui fermoient ceste entrée.
Estans paruenus à l'Eglise S. Estienne, leurs
Majestez ayans mis pied à terre, avec les Prin-
ces & Princesses, furent receiies du Clergé fort
honorablement, & conduictes iusques au
cheoir sous vn autre ciel ou poile porté par les
Chanoines, là où elles se mirent aux places qui
leur estoient preparees, & y firent leurs prieres
cependant que la Musique chantoit le *Te Deum*:
lequel finy, leurs Majestez furent encores con-
duictes par le Clergé iusques au bout de Frei-
thov, où derechef chacun remonta à cheual,
& au mesme ordre que dessus continuerét leur
chemin iusques au Chasteau de Vienne, où ce
chemin furent que festins, reliouyffances, canonna-
des tirées, feux d'artifices & autres recreations,
iusques au commencement de Mars mil six
cents vingt-deux.

Sur la fin du mois de Novembre 1621. l'Em-
pereur inuestit le Roy d'Espagne des fiefs qu'il
possede en Italie, sçauoir de Milan, Final, Senes
& Piumbin: l'Ambassadeur d'Espagne qui e-
toit à Vienne, allant au Chasteau pour deman-
der ceste inuestiture, estoit accompagné de
plusieurs grāds Seigneurs de la Cour de l'Em-
pereur, & de cinquante Caualiers: Apres la ce-
remonie on fut au banquet, qui cousta trois
mille florins.

Aussi l'Eslecteur de Brandebourg, Georges
Guillaume, fut au commencement du mois de
Septembre aux Estats de Varfaue pour auoir
l'inuestiture de la Prusse. Le Roy de Pologne
enuoya au deuant de luy pour le receuoir cinq
L'inuestitu-
re de la Prus-
se cōfirmee
à l'Electeur
de Brande-
bourg par

L'Empe-
reur donne
l'inuestiture
des fiefs de
Milan, Fi-
nal, Senes,
& Piumbin
au Roy d'E-
spagne.

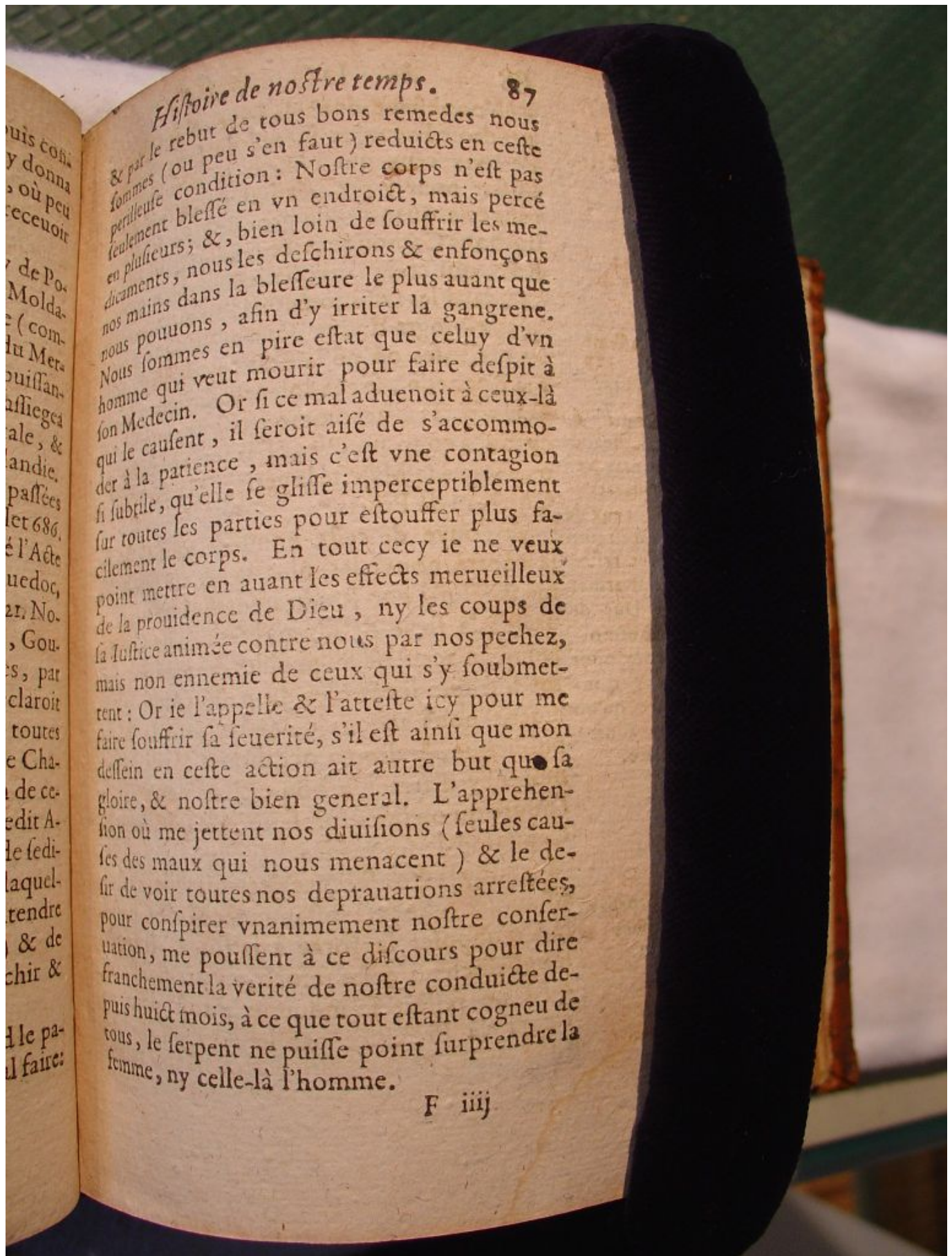
1621_086.jpg



Apologie
pour M. de
Chaftillon.

La playe est presque incurable quand le pa-
tient s'irrite par vne opiniaftreté à le mal faire:

1621_087.jpg

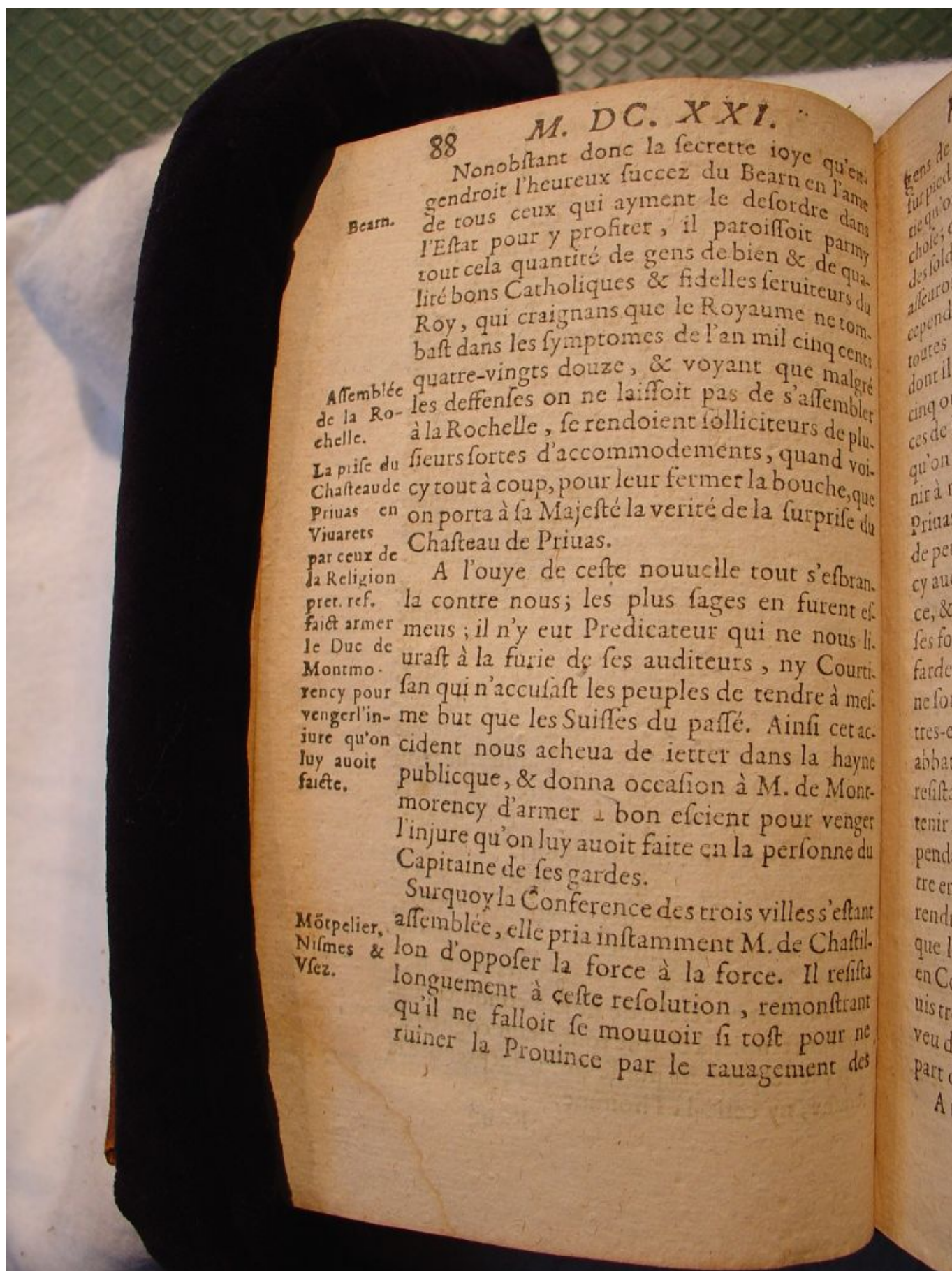


Histoire de nostre temps. 87

& par le rebut de tous bons remedes nous sommes (ou peu s'en faut) reduicts en ceste perilleuse condition: Nostre corps n'est pas seulement blessé en vn endroict, mais percé en plusieurs; &, bien loin de souffrir les medecaments, nous les deschirons & enfonçons nos mains dans la blesseure le plus auant que nous pouuons, afin d'y irriter la gangrene. Nous sommes en pire estat que celuy d'vn homme qui veut mourir pour faire despit à son Medecin. Or si ce mal aduenoit à ceux-là qui le causent, il seroit aisé de s'accommoder à la patience, mais c'est vne contagion si subtile, qu'elle se glisse imperceptiblement sur toutes les parties pour estouffer plus facilement le corps. En tout cecy ie ne veux point mettre en auant les effectz merueilleux de la prouidence de Dieu, ny les coups de sa Justice animée contre nous par nos pechez, mais non ennemie de ceux qui s'y soubmettent: Or ie l'appelle & l'atteste icy pour me faire souffrir sa feuerité, s'il est ainsi que mon dessein en ceste action ait autre but que la gloire, & nostre bien general. L'apprehension où me jettent nos diuisions (seules causes des maux qui nous menacent) & le desir de voir toutes nos deprauiations arrestées, pour conspirer vnanimement nostre conseruation, me poussent à ce discours pour dire franchement la verité de nostre conduite depuis huit mois, à ce que tout estant cogneu de tous, le serpent ne puisse point surprendre la femme, ny celle-là l'homme.

F iij

1621_088.jpg



88

M. DC. XXI.

Bearn.

Assemblée
de la Ro-
chelle.

La prise du
Chasteau de
Priuas en
Viarets
par ceux de
la Religion
pret. ref.
fait armer
le Duc de
Montmo-
rency pour
venger l'in-
jure qu'on
luy auoit
faite.

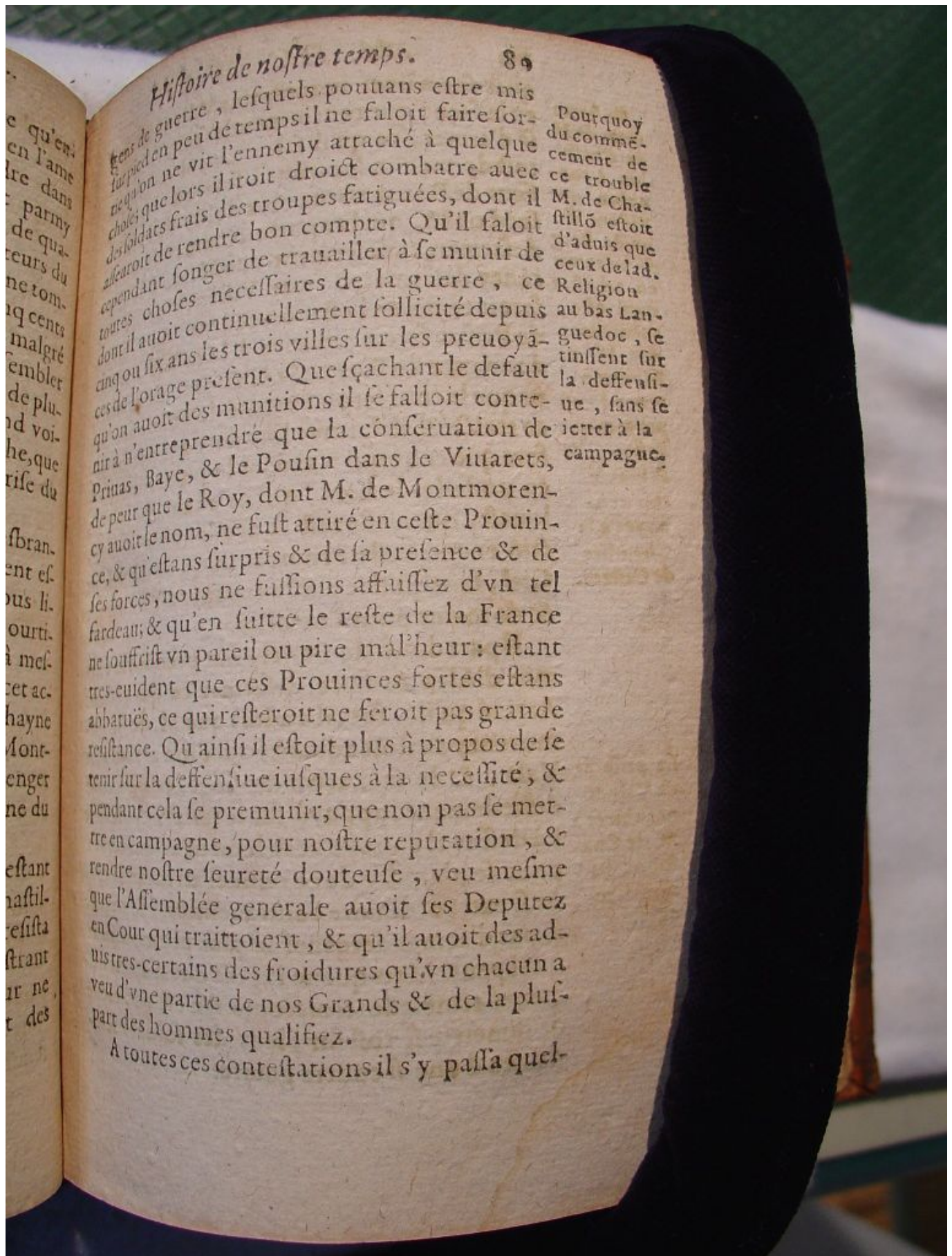
Mötpelier,
Nismes &
Vez.

Nonobstant donc la secrette ioye qu'en-
gendroit l'heureux succez du Bearn en l'ame
de tous ceux qui ayment le desordre dans
l'Estat pour y profiter, il paroissoit parmy
tout cela quantité de gens de bien & de qua-
lité bons Catholiques & fidelles seruiteurs du
Roy, qui craignans que le Royaume ne tom-
bast dans les symptomes de l'an mil cinq cents
quatre-vingts douze, & voyant que malgré
les deffenses on ne laissoit pas de s'assembler
à la Rochelle, se rendoient sollicitateurs de plu-
sieurs sortes d'accommodemens, quand voi-
cy tout à coup, pour leur fermer la bouche, que
on porta à sa Majesté la verité de la surprise du
Chasteau de Priuas.

A l'ouye de ceste nouvelle tout s'esbran-
la contre nous; les plus sages en furent es-
meus; il n'y eut Predicateur qui ne nous li-
urast à la furie de ses auditeurs, ny Courti-
fan qui n'accusast les peuples de tendre à mes-
me but que les Suisses du passé. Ainsi cet ac-
cident nous acheua de ietter dans la hayne
publicque, & donna occasion à M. de Mont-
morency d'armer un bon escient pour venger
l'injure qu'on luy auoit faite en la personne du
Capitaine de ses gardes.

Surquoy la Conférence des trois villes s'estant
assemblée, elle pria instamment M. de Chastil-
lon d'opposer la force à la force. Il resista
longuement à ceste resolution, remonstrant
qu'il ne falloit se mouuoir si tost pour ne
ruiner la Prouince par le rauagement des

1621_089.jpg



Histoire de nostre temps.

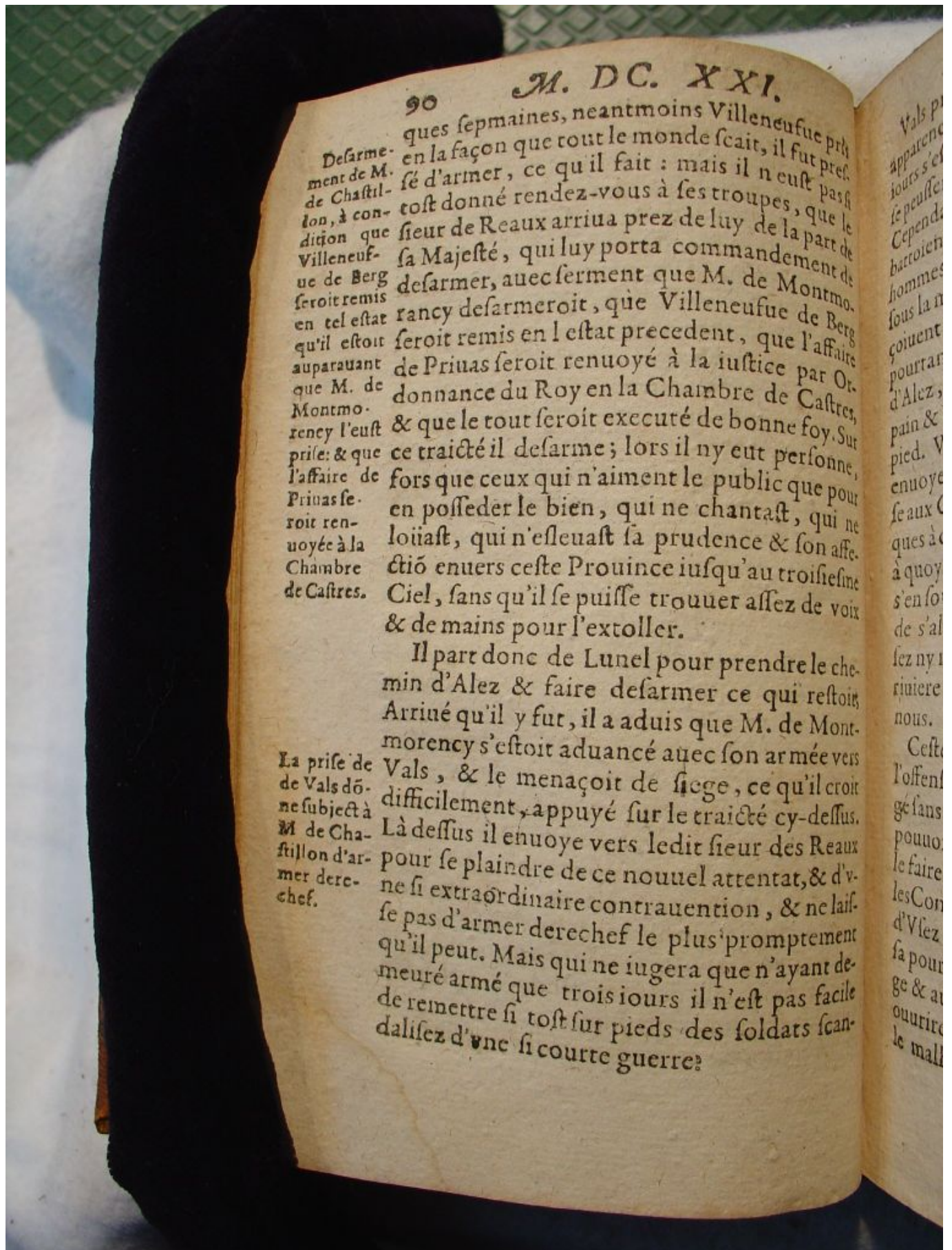
89

gens de guerre, lesquels pouuans estre mis
 sur pied en peu de temps il ne falloit faire for-
 me qu'on ne vit l'ennemy attaché à quelque
 chose; que lors il iroit droit combattre avec
 des soldats frais des troupes fatiguées, dont il
 falloit rendre bon compte. Qu'il falloit
 au lieu de songer de travailler à se munir de
 toutes choses necessaires de la guerre, ce
 dont il auoit continuellement sollicité depuis
 cinq ou six ans les trois villes sur les preuoyā-
 ces de l'orage present. Que scachant le defaut
 qu'on auoit des munitions il se falloit conte-
 nir à n'entreprendre que la conseruation de
 Prinas, Baye, & le Poussin dans le Viuarets,
 de peur que le Roy, dont M. de Montmoren-
 cy auoit le nom, ne fust attiré en ceste Prouin-
 ce, & qu'estans surpris & de sa presence & de
 ses forces, nous ne fussions affaibles d'un tel
 fardeau; & qu'en suite le reste de la France
 ne souffrist vn pareil ou pire malheur: estant
 tres-euident que ces Prouinces fortes estans
 abbarués, ce qui resteroit ne feroit pas grande
 resistance. Qu'ainsi il estoit plus à propos de se
 tenir sur la deffensive iusques à la necessité, &
 pendant cela se premunir, que non pas se met-
 tre en campagne, pour nostre reputation, &
 rendre nostre seureté douteuse, veu mesme
 que l'Assemblée generale auoit ses Deputez
 en Cour qui traittoient, & qu'il auoit des ad-
 uisiers-certaines des froidures qu'un chacun a
 veu d'une partie de nos Grands & de la plus-
 part des hommes qualifiez.

A toutes ces contestations il s'y passa quel-

Pourquoy
 du commē-
 cement de
 ce trouble
 M. de Cha-
 stillō estoit
 d'aduis que
 ceux de la
 Religion
 au bas Lan-
 guedoc, se
 tinissent sur
 la deffensi-
 ue, sans se
 ietter à la
 campagne.

1621_090.jpg



90 M. DC. XXI.

Desarme-
ment de M.
de Chastil-
lon, à con-
dition que
Villeneuf-
ue de Berg
seroit remis
en tel estat
qu'il estoit
auparauant
que M. de
Montmo-
rency l'eust
prise: & que
l'affaire de
Priuas se-
roit ren-
uoyée à la
Chambre
de Castres.

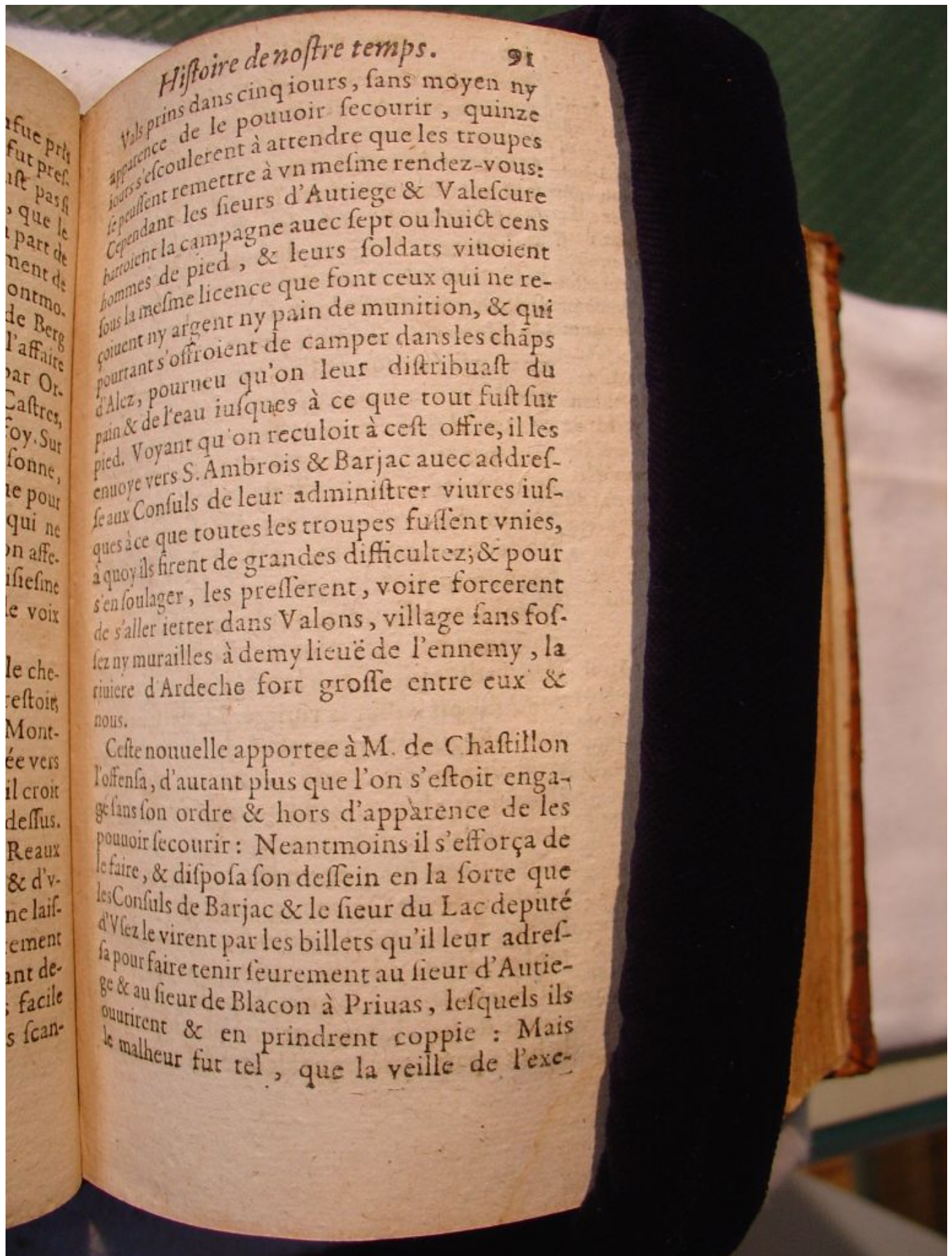
ques sepmaines, neantmoins Villeneufue prit
en la façon que tout le monde scait, il fut pres-
sé d'armer, ce qu'il fait: mais il n'eust pas si
tost donné rendez-vous à ses troupes, que le
sieur de Reaux arriua prez de luy de la part de
sa Majesté, qui luy porta commandement de
desarmer, avec serment que M. de Montmo-
rency desarmeroit, que Villeneufue de Berg
seroit remis en l'estat precedent, que l'affaire
de Priuas seroit renuoyé à la iustice par Or-
donnance du Roy en la Chambre de Castres,
& que le tout seroit executé de bonne foy. Sur
ce traicté il desarma; lors il ny eut personne,
fors que ceux qui n'aiment le public que pour
en posséder le bien, qui ne chantaist, qui ne
louiaist, qui n'esleuaist sa prudence & son affe-
ctio enuers ceste Prouince iusqu'au troisieme
Ciel, sans qu'il se puisse trouuer assez de voix
& de mains pour l'extoller.

La prise de
de Vals dō-
ne subject à
M de Cha-
stillon d'ar-
mer dere-
chef.

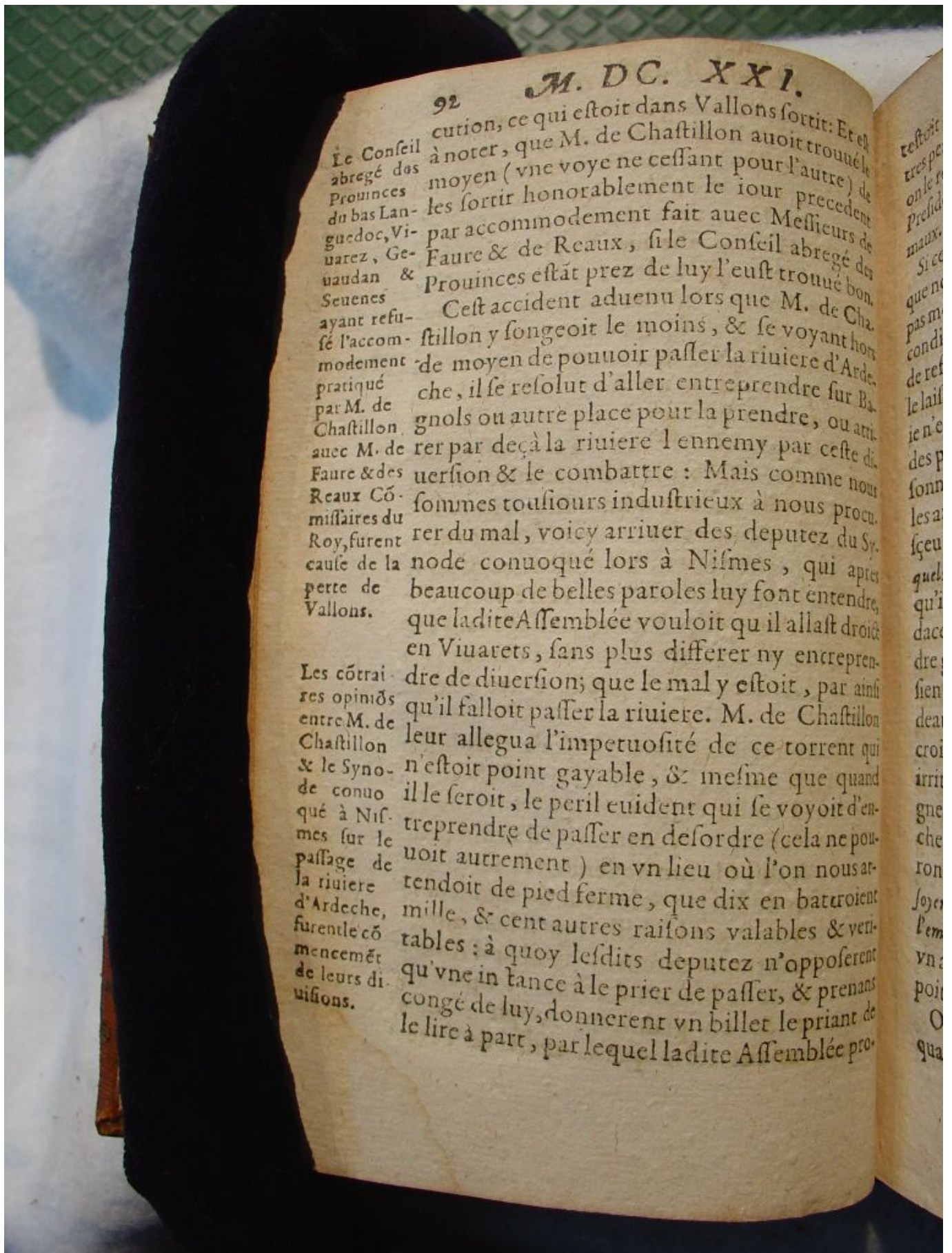
Il part donc de Lunel pour prendre le che-
min d'Alez & faire desarmer ce qui restoit.
Arriné qu'il y fut, il a aduis que M. de Mont-
morency s'estoit aduancé avec son armée vers
Vals, & le menaçoit de siege, ce qu'il croit
difficilement, appuyé sur le traicté cy-dessus.
Là dessus il enuoye vers ledit sieur des Reaux
pour se plaindre de ce nouuel attentat, & d'v-
ne si extraordinaire contrauention, & ne laif-
se pas d'armer derechef le plus promptement
qu'il peut. Mais qui ne iugera que n'ayant de-
meuré armé que trois iours il n'est pas facile
de remettre si tost sur pieds des soldats scan-
dalisez d'vne si courte guerre?

Vals p
apparen
iours s'e
se peusse
Cepend
barroien
hommes
sous la n
çoient
pourtar
d'Alez,
pain &
pied. V
enuoye
se aux C
ques à
à quoy
s'en fo
de s'al
sez ny
riuiere
nous.
Cest
l'offen
gé sans
pouuo
le faire
les Con
d'Viez
sa pour
ge & a
ouurer
le mall

1621_091.jpg



1621_092.jpg



92
Le Conseil
abregé des
Prouinces
du bas Lan-
guedoc, Vi-
uaudan &
Senenes
ayant refu-
sé l'accom-
modement
pratiqé
par M. de
Chastillon
avec M. de
Faure & des
Reaux Cõ-
missaires du
Roy, furent
cause de la
perte de
Vallons.

92
M. DC. XXI.
cution, ce qui estoit dans Vallons sortir: Et est
à noter, que M. de Chastillon auoit trouué le
moyen (vne voye ne cessant pour l'autre) de
les sortir honorablement le iour precedent
par accommodement fait avec Messieurs de
Faure & de Reaux, si le Conseil abregé des
Prouinces estât prez de luy l'eust trouué bon.
Cest accident aduenu lors que M. de Cha-
stillon y songeoit le moins, & se voyant hors
de moyen de pouuoir passer la riuere d'Arde-
che, il se resolut d'aller entreprendre sur Ba-
gnols ou autre place pour la prendre, ou arri-
uer par deçà la riuere l'ennemy par ceste di-
uersion & le combattre: Mais comme nous
sommes tousiours industrieux à nous procu-
rer du mal, voicy arriuer des deputez du Sy-
node conuoqué lors à Nismes, qui apres
beaucoup de belles paroles luy font entendre,
que ladite Assemblée vouloit qu'il allast droit
en Viuarets, sans plus differer ny entrepren-
dre de diuersion; que le mal y estoit, par ainsi
qu'il falloit passer la riuere. M. de Chastillon
leur allegua l'impetuosité de ce torrent qui
n'estoit point gayable, & mesme que quand
il le seroit, le peril euidet qui se voyoit d'en-
treprendre de passer en desordre (cela ne pou-
uoit autrement) en vn lieu où l'on nous at-
tendoit de pied ferme, que dix en batroient
mille, & cent autres raisons valables & veri-
tables: à quoy lesdits deputez n'opposerent
qu'vne in stance à le prier de passer, & prenans
congé de luy, donnerent vn billet le priant de
le lire à part, par lequel ladite Assemblée pro-

Les cõtrai-
res opiniõs
entre M. de
Chastillon
& le Syno-
de conuo-
qué à Nis-
mes sur le
passage de
la riuere
d'Ardeche,
furent le cõ-
mencemẽt
de leurs di-
uisions.

estoit
tres pe
on le r
Presid
maux.
Si ce
que ne
pas m
condi
de ref
le lais
ie n'e
des p
sonn
les a
sceu
quel
qu'i
dace
dre
sien
dear
croi
irrit
gne
che
ron
soyer
l'em
vn a
poi
O
qua

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan